

L'avenir des cours communs et obligatoires

Yvon Simard

Professeur de philosophie Cégep du Vieux Montréal

n vent de réformes souffle en éducation depuis quelques années déjà. Après la réforme du primaire et du secondaire, en ce qui concerne particulièrement la formation professionnelle, c'est au collégial qu'on s'attarde maintenant. Révision des programmes, par exemple, en informatique, en architecture, en sciences humaines, en sciences de la nature, etc. On commence même à parler de la révision des cours communs et obligatoires. Ce qui en laisse plusieurs perplexes et inquiets. Que vont devenir les cours communs et obligatoires ? Sont-ils condamnés à disparaître ? Vontils devenir des cours de service ? La perspective de l'approche-programme ne fait qu'accroître cette inquiétude. Et, comme nous le verrons ici, l'orientation ministérielle en ce qui concerne particulièrement l'avenir d'un cours commun et obligatoire de philosophie dans le programme des sciences de la nature est une autre indication en ce sens.

Mais auparavant, nous voudrions rappeler la place et le rôle des cours communs et obligatoires dans la formation de l'élève, tels que définis par le Rapport Parent et les Cahiers de l'enseignement collégial. Cela nous semble important pour comprendre l'enjeu.

Cours communs et formation générale

Dans l'esprit et dans la lettre du Rapport Parent, les cours communs et obligatoires visent la formation générale de tous les élèves et assurent, par-delà les disciplines et les programmes, une base commune de formation. Plus concrètement, les cours communs ne sont pas au service des programmes, mais au

service de la formation générale de tous les élèves, quel que soit leur programme. Qu'on en juge, par exemple, par les objectifs des cours communs de philosophie, tels que définis dans les Cahiers de l'enseignement collégial:

« Des raisons tout à la fois historiques, culturelles et pratiques sont à l'origine du fait que les cours de philosophie sont obligatoires pour tous les élèves du collégial. La philosophie contribue à la formation de l'élève en lui présentant les dimensions réflexives et critiques qui portent sur le fond des problèmes humains. C'est en général la première fois qu'il aborde ces problèmes de façon formelle et systématique. C'est l'occasion d'entrer en contact avec les principes et les théories qui sont à la base de la vie humaine, personnelle et sociale.

L'enseignement de la philosophie poursuit, de façon particulière, dans le champ de la rationalité et avec ses méthodes propres, une double fin:

- * sur le plan personnel, former des individus intellectuellement et moralement autonomes;
- * sur le plan social, former des citoyens éclairés et responsables, capables de s'engager dans les grands débats de la cité ».

Comme nous le constatons, de tels objectifs débordent et transcendent les objectifs des programmes et visent tous les élèves. Il en va de même pour les autres cours communs que sont le français et l'éducation physique. La maîtrise de la langue et le développement harmonieux du corps sont indispensables à tous les élèves1.

Aussi, nous comprenons mal l'orientation ministérielle « suggérant qu'un des quatre cours communs et obligatoires de philosophie soit "adapté" aux besoins spécifiques des élèves en sciences de la nature ». Le cours 340-201 deviendrait le cours 340-202, avec un contenu particulier défini par le ministère et réservé à une clientèle particulière. À toutes fins utiles, on substituerait un cours « adapté », réservé à un groupe particulier, à un cours commun originairement ouvert à tous. Pour être certaine qu'il n'y ait pas d'équivoque et que l'on comprenne bien l'orientation ministérielle, madame Louise Cazeault, chef du Service des programmes, nous avertit:

« Si toutefois cette démarche ne parvenait pas à atteindre l'objectif escompté, à savoir qu'un des quatre cours communs et obligatoires de philosophie soit adapté aux besoins spécifiques de la clientèle des élèves en sciences de la nature, nous nous trouverions dans l'obligation d'agir afin de respecter le mandat qui nous est confié. Nous examinerions la pertinence d'introduire le cours 340-926-78, Philosophie des sciences, comme cours obligatoire de philosophie qui remplacera un des quatre (4) cours communs et obligatoires de philosophie dans le programme de sciences de la nature² ».

Ce ne peut être plus clair, en effet, et en même temps inacceptable. C'est aller à l'encontre de la structure et des objectifs mêmes des cours communs, tels que définis dans le Rapport Parent, la charte en quelque sorte des cégeps. Dans la pratique, ce serait substituer un cours commun à un cours de concentration ou, inversement, un cours de concentration à un cours commun pour les élèves en sciences de la nature. C'est un détournement de sens et d'objectifs.

Il y a plus : cela nous semble un précédent dangereux, une porte ouverte à l'escalade. En effet, chaque programme pourrait demander un cours « adapté » à sa clientèle. On pourrait demander un autre cours de philosophie, on l'a déjà suggéré pour le 340-401 qui deviendrait un 340-402, encore réservé aux élèves

en sciences de la nature, ou un cours de français, un cours d'éducation physique. Au fait, pourquoi pas un cours d'éducation physique « adapté » aux élèves en arts plastiques ou en graphisme ? Où va-t-on s'arrêter ? C'est le commencement de la fin. Peu à peu, les cours communs risquent de devenir des cours de service. Ce qui est évidemment contraire à l'objectif initial.

Nous comprenons, dès lors, la vive opposition de nombreux délégués des départements de philosophie, réunis en assemblée spéciale le 26 janvier dernier au cégep de Saint-Laurent. Elle rejoint celle des Directions des services pédagogiques des collèges, réunies en octobre 1989 et s'opposant au renversement de la philosophie de l'éducation promue par l'existence des cours communs :

« Comme les cours obligatoires de philosophie sont destinés à donner une base commune de formation, de les distinguer serait de morceler la formation³ ».

Nous croyons que cette base commune de formation est valable aussi pour les élèves en sciences de la nature. Autrement, les cours communs risquent de devenir des cours de seconde zone, réservés aux élèves faibles, alors que les élèves « forts » jouiraient de cours particuliers. Si la science, comme nous le croyons aussi, est importante, elle est importante pour tous, sans discrimination d'élèves. On évite ainsi de former deux catégories d'élèves, deux catégories de citoyens. On peut certes, et c'est même souhaitable, « adapter » des cours, faire des aménagements de contenus, voire donner des orientations nouvelles, mais dans la mesure où on ne remet pas en cause la structure et les objectifs de ces cours qui visent une formation générale pour tous. On peut, à la rigueur, proposer un cours « spécial » aux élèves en sciences de la nature, comme philosophie des sciences ou épistémologie, mais uniquement comme cours complémentaire et à condition qu'ils suivent les cours de formation de base communs à tous les élèves. Bref, il ne faut pas confondre les objectifs, même à l'intérieur d'un programme.

Cours communs : contrepoids à la spécialisation

« Après plus de vingt ans d'existence des cégeps, un consensus se dégage de plus en plus sur la nécessité d'une formation ou d'une culture générale au collégial, antérieure à toute spécialisation⁴ ». Les universités elles-mêmes, lors de

nombreux colloques, exhortent les enseignants de niveau collégial à développer chez l'élève des habiletés de base, telles l'analyse, la pensée critique, la synthèse, la maîtrise de la langue, plutôt qu'à devenir, comme c'est trop souvent le cas, des « spécialistes de contenus ». Or, c'est ce qu'assurent particulièrement les cours communs, faisant ainsi contrepoids à la spécialisation. Il ne faudrait pas qu'au nom de la modernité et de l'efficacité, on forme des professionnels, des techniciens, des scientifiques sans culture qui, selon la boutade du philosophe Cornelius Castoriadis, « savent toujours plus sur toujours moins ».

Dans cet esprit, il ne faudrait pas non plus que la révision des cours complémentaires, pensés à l'origine pour élargir la formation de l'élève, diminue la possibilité de faire son choix dans les disciplines hors de son programme. Il faut prendre de plus en plus conscience, ce n'est pas évident pour tous, que le savoir n'est pas limité à une discipline ou à un programme et qu'on peut apprendre en dehors de sa discipline ou de son programme. Qui douterait, par exemple, que face aux bouleversements politiques actuels en Europe de l'Est et en Union soviétique, un cours d'histoire serait utile, même aux élèves en sciences de la nature? « L'hyper-spécialisation, écrit Edgar Morin, entraîne le crétinisme idéologique généralisé » et encore « La spécialisation accélérée dément tous les discours sur la nécessité de la transdisciplinarité⁵ ».

Cours communs et groupes hétérogènes

Les cours communs sont, concrètement, un lieu privilégié où tous les élèves peuvent se rencontrer, quels que soient leur programme, leurs intérêts, leurs affinités. C'est là où ils peuvent faire l'expérience de leurs différences, l'apprentissage de la tolérance, de la démocratie, bref, de la vie en société. Si les groupes homogènes sont souhaitables, voire nécessaires dans les cours spécialisés, il nous semblerait, au contraire, moins souhaitable d'étendre l'homogénéité à tous les autres cours. On risquerait alors de former de petits « homogènes », renfermés sur eux-mêmes, sans contact les uns avec les autres, de « petites écoles » dans l'école, un système de « castes » incompatible avec la formation de citoyens. Sur le plan pédagogique, la preuve n'est pas faite non plus que le groupe homogène soit préférable au groupe hétérogène.

À notre avis, il y a dans le groupe hétérogène une dynamique, une interaction, une confrontation d'idées et de points de vue stimulants pour la pensée et la discussion qu'on ne retrouve pas dans le groupe homogène. Quelles que soient nos préférences, il faudrait pousser davantage la recherche.

Le véritable défi

La formation générale est aussi fondamentale que la formation spécialisée. Le véritable défi est de trouver et de garder l'équilibre entre ces deux formations distinctes mais complémentaires qui constituent la pierre angulaire de la formation collégiale, en même temps que son originalité.

Aussi, l'approche-programme ne signifie pas et ne doit pas signifier, c'est peutêtre ici la confusion, l'asservissement de tous les cours à la formation spécialisée de l'élève ou la subordination des objectifs spécifiques des cours communs aux objectifs particuliers des programmes. Comme le recommandait le Rapport Parent: « Nous croyons qu'un enseignement assez fortement spécialisé peut s'harmoniser avec une solide formation générale adaptée aux temps modernes. Cette recherche d'un humanisme élargi et diversifié en accord avec le monde contemporain doit inspirer programmes et éducateurs ».

La mission des cégeps est de former l'être humain, dans sa totalité, et non seulement un technicien, un professionnel, un littéraire, un philosophe ou un scientifique. Telle était la conviction du Rapport Parent, telle est la nôtre, vingttrois ans plus tard.

Notes et références

- Lire l'excellent rapport d'étude du souscomité pédagogique de la coordination provinciale de français : Éléments pour une définition de la compétence langagière propre au collégial, mai 1989.
- Lettre adressée à monsieur Pierre Cohen-Bacrie, coordonnateur provincial de philosophie, 31 mars 1989.
- Cité par François Laliberté, coordonnateur du département de Philosophie, collège de Bois-de-Boulogne, dans une lettre adressée à Pierre Cohen-Bacrie, 5 janvier 1990.
- SIMARD, Yvon, « Pour une culture générale de niveau collégial », article paru dans le Bonjour + (mensuel du collège du Vieux Montréal).
- 5. MORIN, Edgar, *Sociologie*, Paris, Fayard, 1984, p. 346.